

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

SEPTIEME LEGISLATURE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2017

(Ouverture le jeudi 26 octobre 2017)

=====

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance plénière du 27 octobre 2017

Ordre du jour :

Examen du rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale couvrant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017.

Le vendredi 27 octobre 2017, à partir de onze heures seize minutes (11H16mn), s'est poursuivie au palais des Gouverneurs à Porto-Novo, sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Maître Adrien HOUNGBEDJI, la séance plénière consacrée à l'ordre du jour susmentionné.

En début de séance, la Première Secrétaire Parlementaire, Madame Sofiatou SCHANOU AROUNA a, sur invitation du Président de séance, donné lecture des communications ci-après :

- la lettre annonçant le décès et le déroulement des obsèques du professeur Lucien Gbénou Agbomènou TCHEDE, ancien député à l'Assemblée Nationale, deuxième législature.

Une minute de silence a été observée en mémoire du défunt ;

- la lettre du député Eric HOUNDETE transmettant à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi portant lutte contre la traite des personnes en République du Bénin ;

- la lettre du député Orden ALLADATIN transmettant à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi organique portant modification de la loi n° 90-027 du 1^{er} juin 1999 portant loi organique relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;

- le décret n° 2017-502 du 24 octobre 2017 transmettant à l'Assemblée Nationale, le projet de loi portant statut des personnels de la police républicaine ;

- le décret n° 2017-503 du 24 octobre 2017 transmettant à l'Assemblée Nationale, le projet de loi portant création de la police républicaine.

Ces propositions de lois et décrets ont été affectés à la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme ;

- le décret n° 2017-504 du 24 octobre 2017 transmettant à l'Assemblée Nationale, le projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2016. Ce décret a été affecté à la commission des finances et des échanges.

A la suite de ces communications, le Deuxième Secrétaire Parlementaire, Monsieur Dakpè SOSSOU, a donné successivement lecture des comptes rendus sommaires de la séance plénière des jeudis 12 et 26 octobre 2017. Lesdits comptes rendus sommaires ont été adoptés sans amendement.

Appelant l'unique point inscrit à l'ordre du jour relatif au rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale couvrant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, le Président a, après avoir fait une présentation du contexte sur la période sous revue, consulté la plénière à l'effet de savoir si elle souhaitait une présentation intégrale du rapport ou s'il faut en présenter la synthèse. La plénière a fait l'option de la présentation de la synthèse du rapport.

Ainsi, après ladite présentation, les députés ci-après ont pris la parole lors du débat général : Jean-Marie ALAGBE – Valentin DJENONTIN – Léon DEGNY – Nouréno ATCHADE – Yaya GARBA – Lucien HOUNGNIBO – Nouhoum Bida YOUSOUFOU – Benoît DEGLA – Abdoulaye GOUNOU – Marcelin AHONOUKOUN – Raphaël AKOTEGNON – Edmond ZINSOU – Yibatou SANI GLELE – Corneille PADONOU – Gildas AGONKAN – Orden ALLADATIN – Guy Dossou MITOKPE – Claudine PRUDENCIO et Gérard GBENONCHI.

Les intervenants ont dans leur ensemble félicité le Président de l'Assemblée Nationale pour la qualité du rapport.

Ils ont eu des préoccupations qui ont notamment porté sur :

- les causes du retard que connaît la questure à payer certaines primes et avantages aux députés ;

- l'insuffisance de moyens financiers qui empêche la poursuite des travaux des deux commissions d'enquête parlementaire créées ;

- le manque de moyens pour la mise en œuvre des activités des Réseaux parlementaires ;

- les insuffisances remarquées dans les prestations offertes aux députés et au personnel parlementaire par la compagnie d'assurance NSIA ;

- la question du contenu des clauses du contrat d'assurance des députés ainsi que du personnel parlementaire ;
- le renouvellement du matériel informatique des députés ;
- la couverture intégrale du territoire national de la radio hémicycle ;
- la gestion de la participation des députés aux missions non statutaires ;
- les insuffisances notées dans le processus de mise en œuvre du RAVIP ;
- la nécessité de modifier les textes qui régissent le droit de grève, notamment dans le secteur de la santé ;
- les dispositions à prendre face à l'absence de réponse des ministres aux questions écrites des députés ;
- la non installation du COS-LEPI ;
- les questions liées à la réforme du système partisan ; etc.

Après la réponse des questeurs aux préoccupations des députés liées au volet "gestion financière", le Président de l'Assemblée Nationale a rassuré les députés, toutes tendances confondues, de sa volonté à prendre en compte leurs critiques en vue de l'amélioration du rapport d'activités. Aussi, a-t-il apporté entre autres, des éléments de réponse aux questions relatives au mode de désignation des jeunes parlementaires, à certaines difficultés relevées dans le processus de la mise en œuvre du RAVIP ainsi qu'aux raisons qui justifient la non installation du COS-LEPI.

Mis aux voix, le rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 a été adopté à l'unanimité des députés présents et représentés moins une abstention.

Après avoir félicité les députés pour le travail abattu, le Président de l'Assemblée Nationale a consulté la plénière au sujet de la programmation et durant la session ordinaire en cours, des séances plénières consacrées exclusivement aux questions au Gouvernement les jeudis.

En réponse à cette préoccupation, les députés ont diversement apprécié une telle programmation au regard du temps à consacrer à l'étude en commission du projet de budget général de l'Etat, exercice 2018.

Tout en prenant acte des divers avis émis, le Président de séance a suggéré que l'après-midi du jeudi 02 novembre 2017 soit consacré à l'examen de quelques questions au Gouvernement. La conférence des Présidents a-t-il indiqué, retiendra la liste.

Par ailleurs, le Président de l'Assemblée Nationale a invité les députés à prendre part, le vendredi 03 novembre 2017 à dix heures (10H) à une séance plénière qui sera consacrée à l'examen de certains rapports de commission disponibles.

Sur ce, la séance a été suspendue à quinze heures dix-neuf minutes (15h19mn).

Fait à Porto-Novo, le 27 octobre 2017

La Première Secrétaire
Parlementaire,
Secrétaire de séance

Le Président de l'Assemblée
Nationale,
Président de séance

Sofiatou **SCHANOU AROUNA**

Maître Adrien **HOUNGBEDJI**